

Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **24 (1977)**

Heft 6

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2 fr. 90 par personne pour le seul repas de midi. Pour un effectif de moins de cinquante personnes, il est possible de porter en compte un supplément «petite cuisine». D'autre part, les exercices ayant lieu à une altitude supérieure à 1200 m donnent droit à des suppléments d'altitude.

Le crédit accordé pour la subsistance dans la protection civile est un peu plus élevé que celui dont bénéficie l'armée. Cela est dû au fait que les services d'instruction de la protection civile sont nettement plus courts que ceux de l'armée et que seuls les repas effectivement servis peuvent être portés en compte. Jusqu'à ce que le service du soutien (dont la subsistance fait partie) soit organisé, «le propre ordinaire» est remplacé par la mise en pension. Lorsque les exercices et les cours des organismes de protection civile ont lieu dans la commune même, il ne s'agit là que d'une solution transitoire. Pour ce genre de subsistance, l'Office fédéral fixe le crédit maximum (annexe aux prescriptions administratives). Actuellement, ce crédit s'élève à 8 francs pour un repas principal et à 3 fr. 50 pour un petit déjeuner.

La subsistance dans les centres d'instruction

Lorsque des cours et des exercices ont lieu dans des centres d'instruction, les repas sont pris à la cantine. Etant donné que la Confédération alloue

des subventions pour la construction et l'aménagement des centres, les cantons et les communes qui engagent un cantinier doivent préalablement discuter avec l'Office fédéral la question du prix des repas. Actuellement, un repas principal pris à la cantine varie entre 6 fr. 50 et 7 francs.

Il est évident que les cantons et communes peuvent aussi préparer leur «propre ordinaire» à la cantine. Dans ce cas-là, il y a lieu de s'en tenir au crédit ordinaire accordé pour la subsistance par personne et par jour.

Organisation du service du commissariat

Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, le développement du service du soutien et des transports, dont le commissariat fait partie, en est encore à sa phase initiale. Pour trouver une solution aux questions qui se posent dans ce domaine, la section «commissariat» est à la disposition de la division «organisation».

Il s'agit en particulier

- du fractionnement du service du commissariat
- du matériel nécessaire aux groupes «cuisine»
- de questions de ravitaillement en rapport avec l'économie de guerre
- des cahiers des charges des titulaires de fonctions de ce service.

En ce qui concerne le secteur de la subsistance, il incombe au service du commissariat, en plus de la comptabi-

lité (y compris les finances et les crédits)

- de calculer les rations journalières
- d'établir les plans de subsistance
- de répartir les formations entre les unités de ménages et les groupes «cuisine»
- de commander les vivres
- de toucher les vivres à partir des bases
- de répartir ceux-ci entre les constructions ou groupes «cuisine»
- de stocker les vivres
- de préparer les repas
- de surveiller les quantités de vivres reçues et utilisées (y compris le contrôle du rationnement)
- d'attribuer la réserve de survie aux constructions et abris
- de surveiller le déroulement du ravitaillement

Il y a lieu d'instruire également les titulaires de fonctions nécessaires à l'accomplissement de ces travaux. A cet effet, il faut procéder à un travail de planification, établir des projets, organiser des cours d'expérimentation et former le personnel d'instruction nécessaire, le tout d'entente avec la division «instruction».

Il ressort de cet exposé que la section «commissariat» a des tâches nombreuses et variées. Cela suppose, d'une part, un bon travail d'équipe au sein de la section et, d'autre part, des contacts nombreux avec les autres services de l'Office fédéral et les offices cantonaux de la protection civile.

1. Schweizer Zivilschutzmarsch



zsi Der Zivilschutz der Gemeinde Thierachern übernimmt über das Wochenende des 24./25. September unter der Primarschulanlage Kandermatte die kombinierte neue Zivilschutzanlage mit Orts-KP, BSA, San Po und öffentlichen Schutzräumen, verbunden mit «Tagen der offenen Türe», einer in den Zivilschutz einführenden Ausstellung des BZS und weiteren Veranstaltungen. Die kombinierte Anlage darf sich sehen lassen, und es wird sich lohnen, sie zu besichtigen.

Im Rahmen dieser Einweihung und Übernahme führt die ZS-Organisation Thierachern, unterstützt durch den Thuner Zivilschutz, den 1. Schweizer Zivilschutz-Patrouillenlauf durch. Die Patrouillen können aus je drei Schutzdienstpflchtigen oder Funktionären des Zivilschutzes gebildet werden, wobei pro ZS-Organisation eine Restpatrouille von zwei oder vier Personen gestattet ist. Die Marschstrecke beträgt rund 8 km, wobei durch die Gestaltung der Startintervalle genügend Zeit für die

Lösung der Aufgaben auf 15 verschiedenen Posten bleibt, auf denen Wissen und Kenntnisse auf dem Gebiet des Zivilschutzes geprüft werden. Die Punktzahl ergibt sich für jede Patrouille aus der Zeit und der Bewertung der im Teamwork gelösten Aufgaben. Jeder Teilnehmer, der den Lauf beendet, erhält eine gediegene zweifarbig Medaille mit dem ZS-Signet am farbigen Band.

Es kann am Samstagvormittag oder am Nachmittag, 24. September, sowie am Sonntagvormittag, 25. September, gestartet werden. Unterwegs wird eine Zwischenverpflegung abgegeben. Gute Marschausrüstung, Schreibmaterial, Handschuhe und Regenschutz sind zu empfehlen. Garderoben und Duschen sind vorhanden.

Der Meldeschluss ist auf den 15. August 1977 angesetzt. Das Startgeld beträgt Fr. 14.-. Interessenten wenden sich für Unterlagen an den Ortschef, Paul Streit, Rütti, 3634 Thierachern, Telefon 033 45 13 73.